

Janvier 2025 - N°339

Blamont Infos



*Vœux du Maire
et de la municipalité*

*Les nouveaux habitants
et professionnels*



Les nouveaux citoyens



Un public nombreux !

ÉTAT-CIVIL 2024



NAISSANCES

Le 5 janvier : Angèl DEPECKER de Mickaël DEPECKER et de Gratienne THIEBAUT

Le 17 janvier : Nathan FRIEDEN de Nicolas FRIEDEN et de Cécilia QUELET

Le 1er avril : Julian BARDOT de Kévin BARDOT et de Marina MONNET

Le 24 avril : Maëline ARNOUX de Louison ARNOUX et de Justine CUCHE

Le 13 juillet : Meilyana ARTERO BOUHAMOUCHE de Matéo ARTERO
et de Manon BOUHAMOUCHE

Le 26 août : Paul MATHIOT de Lucas MATHIOT et de Anne-Lise FRESARD

Le 11 octobre : Andréa CUNA de Mathieu CUNA et de Céline CARTIER

Le 22 novembre : Eve CHATELAIN RAGONDET de Victor CHATELAIN et de Stacy RAGONDET



MARIAGES

Le 13 janvier : Christian LAILLY et Véronique FISCHER

Le 17 août : Florian JONNEAUX et Marie-Charlotte MICHEL



DÉCÈS

Le 2 janvier : Claudette DUBET épouse CLAVEQUIN dans sa soixante-neuvième année

Le 2 février : Antoine GENEREUX dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année

Le 15 février : Christian MOSCA dans sa soixante-septième année

Le 8 mars : Raymonde QUITTET veuve PETIN dans sa quatre-vingt-dix-huitième année

Le 25 avril : Corinne FAURE épouse DRAPPIER dans sa cinquante-deuxième année

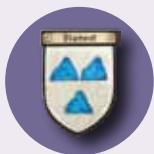
Le 11 octobre : Noël BALLAND dans sa quatre-vingt-quatorzième année

Le 8 novembre : Yvette BAILLY dans sa quatre-vingt-quinzième année

Le 13 novembre : Jacki BIZE dans sa quatre-vingt-dixième année

Le 2 décembre : Danièle BANDELIER dans sa quatre-vingt-sixième année

INFOS PRATIQUES - *les horaires d'accueil du public*



MAIRIE

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi matins
de 10h00 à 12h00

Lundi après-midi de 16h00 à 18h00

Mercredi après-midi de 15h30 à 17h30



MÉDIATHÈQUE

Mardi de 15h30 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30

Samedi de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00



AGENCE POSTALE

Mardi de 9h00 à 11h45 et de 16h30 à 18h00

Mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h45

Samedi de 9h00 à 11h30

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAMONT
MANDAT 2020-2026
Séance n°36 - Session ordinaire du 16 décembre 2024

Compte rendu succinct de séance
Compte-rendu complet consultable en Mairie, sur l'application Intramuros ou sur le site de la Maison pour Tous

Présents : Laurent Belot, Serge Delfils, Nadine Francès, Daniel Gein, Fabrice Humbert, Jean-Jacques Lamboley, Patricia Meunier, Claude Perrot, Maud Petit, Marie-Hélène Poutot, Marie-Claire Riche, Pierre Riot, Sandrine Scotton, Julie Vuilleminot.

Membres absents excusés : Joël Carpent (procuration à Jean-Jacques Lamboley).

1.Décision Modificative de budget n° 03 – DCM n° 2024-45

En 2024, l'ensemble intercommunal composé de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et des communes membres est, pour la première année, contributeur mais également bénéficiaire du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le FPIC des communes n'est donc plus pris en charge par PMA. La commune de Blamont est contributrice à hauteur de 8 303 € et récipiendaire de la somme de 24 494 €, soit une recette nette de 16 191 €.

Cette opération n'ayant pas été prévue au budget primitif, il est nécessaire de modifier le budget afin de solder les dernières opérations de l'année en dépenses de fonctionnement :

	CHAPITRE / ARTICLE	DÉPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	613 / 011 – Locations	2 000.00 €	
	61524 / 011 – Entretien et réparation sur bois et forêt	2 000.00 €	
	Sous-Total chap 011	4 000.00 €	0.00 €
	739221 – 014 - FNGIR		4 000.00 €
	TOTAL	4 000.00 €	4 000.00 €

Vote : Le Conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative de budget n°03 telle que présentée.

2.Recensement 2025 : indemnités des agents recenseurs – DCM n° 2024-46

Question présentée par Sandrine SCOTTON

Il est rappelé que l'opération de recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Lors du recensement de 2019, les indemnités avaient été fixées à 1 500 € net par agent. Le Maire propose d'augmenter légèrement le montant et de passer à 1 600 € net. Il est également précisé que la commune va percevoir une dotation d'environ 1 969 € pour le recensement.

Vote : Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer à chaque agent recenseur une indemnité de 1 600 € net pour les missions liées au recensement 2025.

3.Garantie Maintien de Salaire : Participation employeur - DCM n° 2024-47

La commune avait mis en place, il y a plusieurs années, une participation mensuelle sur les frais d'adhésion aux contrats labellisés de Garantie Maintien de Salaire des agents.

Cette participation était de 5 € pour les agents à temps non-complet et 10 € pour ceux à temps complet.

Au 1er janvier 2025, la loi impose une participation d'un minimum de 7 € par mois et par agent.

Le Maire propose de fixer la participation à 10 € pour l'ensemble des agents quel que soit leur temps de travail.

A l'heure actuelle, cinq agents sur les huit ont un contrat de Garantie Maintien de Salaire.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation employeur à 10 € mensuel pour l'ensemble des agents sur les contrats de Garantie Maintien de Salaire labellisés.

4.Bons d'achat pour les aînés – DCM n° 2024-48

La commune de Blamont organise chaque année, pour ses habitants de 70 ans et plus, un repas aux frais de la collectivité. Pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas s'y rendre, il est attribué un bon d'achat d'une valeur de 35 €, valable jusqu'au 30 juin de l'année en cours chez les commerçants du village qui ont accepté de participer à l'opération.

Le Maire demande donc à l'assemblée de valider les conditions et modalités de cette opération :

Vote : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer des bons d'achat d'une valeur de 35 € aux personnes de 70 ans et plus, résidant sur la commune de Blamont, valables jusqu'au 30 juin de l'année en cours chez les commerçants adhérant au programme d'inscrire chaque année cette dépense à l'article 623 du chapitre 11.

5. Règlement intérieur communal

Le règlement intérieur a pour vocation d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de la commune conformément aux dispositions et aux statuts de la Fonction Publique Territoriale. Il s'agit également de formaliser les pratiques déjà appliquées en Ressources Humaines dans la collectivité.

1. Organisation du temps de travail – DCM n° 2024-49

La durée annuelle de travail d'un agent à temps complet est de 1 607 heures. Ce décompte comprend les repos hebdomadaires, les jours de congés, les jours fériés et la journée de solidarité.

Cette délibération a pour but :

De fixer la durée hebdomadaire de travail au sein de la commune : 35 h 00

De déterminer les cycles de travail selon les différents services et leurs caractéristiques. Les cycles sont annualisés pour deux services : les services techniques et le service scolaire

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'organisation du temps de travail telle que présentée.

2. Modalité d'exercice du travail à temps partiel – DCM n° 2024-50

Il existe deux types de temps partiels : sur autorisation et de droit.

Sur autorisation, il est accordé sur demande de l'agent et sous réserve des nécessités de services.

De droit, il peut être accordé pour les naissances, les adoptions, les soins à un proche ou dans le cadre d'un handicap sur avis du service de médecine préventive.

Il s'agit donc de cadrer l'utilisation du temps partiel au sein de la commune : les quotités (de 50 à 99%), les délais de demandes (2 mois), la durée (6 mois renouvelables dans une limite de 3 ans), les conditions et modalités de suspension, de réintégration et de modification.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les modalités d'exercice du travail à temps partiel telles que présentées.

3. Heures supplémentaires et Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) – DCM n° 2024-51

Cette délibération existait déjà, mais il convient de la remettre à jour. L'instauration du règlement intérieur est l'occasion de le faire. Pour rappel, les IHTS sont applicables aux agents de catégories C et B, comme aux contractuels.

Les heures supplémentaires sont récupérables ou payables sous contrôle de l'autorité territoriale.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter l'instauration et la gestion des heures supplémentaire et indemnités horaires pour travaux supplémentaires telles que présentées.

4. Heures complémentaires – DCM n° 2024-52

Il est nécessaire d'instaurer une délibération spécifique pour les heures complémentaires, qui concernent uniquement les agents exerçant à temps non-complet.

Actuellement, ces heures ne sont pas majorées. Il est proposé de les majorer au même titre que les heures supplémentaires des agents à temps complet et selon les mêmes conditions : 10% pour 1/10ème des heures hebdomadaires et 25% pour les suivantes.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter l'instauration et la gestion des heures complémentaires telles que présentées.

5. Mise en place du télétravail – DCM n° 2024-53

Il s'agit de cadrer l'utilisation du télétravail au sein de la collectivité :

Quotité : exercice régulier avec attribution de jours fixes ou ponctuel pour une tâche précise

Par défaut, le télétravail s'exercera sur le matériel personnel de l'agent et à son domicile

Bénéficiaires : tous ceux dont l'activité est compatible avec le télétravail sur autorisation du Maire

Droits et obligations : organisation des heures, sécurité des données, etc...

Une prise en charge des coûts découlant de l'exercice du télétravail est possible à hauteur de 2.88 € / jour de télétravail, dans la limite de 282.24 € / an.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la mise en place du télétravail telle que présentée.

- D'approuver la prise en charge des coûts à hauteur de 2.88 € / jour de télétravail dans la limite de 282.24 € / an.

6. Mise en place des autorisations spéciales d'absences – DCM n° 2024-54

Les Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) permettent aux agents de s'absenter selon des motifs bien précis, et avec justificatif, sans utiliser leurs droits à congés annuels.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place des autorisations spéciales d'absences telle que présentée.

7.Modalité de prise en charge des frais de déplacement – DCM n° 2024-55

Il s'agit d'établir dans quel cadre la collectivité prendra en charge les frais de déplacement des agents : formations, préparations aux concours ou examens professionnels, réunions, déplacements autres liés à l'activité professionnelle, ...
Le montant de remboursement des frais kilométriques est établi par décret, mais il est nécessaire de déterminer dans quels cas la commune remboursera les frais de repas, de péage, de stationnement et éventuellement d'hébergement.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de prise en charge des frais de déplacement telles que présentées.

8.Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation – DCM n° 2024-56

Dans la Fonction Publique Territoriale, chaque agent à temps complet bénéficie d'un droit à la formation de 25 h par an dans la limite de 150 h cumulées.

L'employeur décide de la prise en charge les frais pédagogiques et éventuellement des frais annexes (déplacements, péages, parking, repas, ...).

Le Maire propose par agent et par an :

De prendre en charge les frais pédagogiques en totalité jusqu'à 500 €, puis à 50 % dans la limite de 1 000 €.

De ne pas prendre en charge les frais occasionnés par les déplacements des agents lors de ces formations.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation telles que présentées.

- Approuve les modalités de prise en charge des frais en totalité jusqu'à 500 €, puis à 50% dans la limite de 1 000 € par agent et par an

9.Vote du Règlement Intérieur – DCM n° 2024-57

Il est rappelé que ce règlement a pour finalité de fixer les règles de fonctionnement interne de la commune de Blamont, d'énoncer les règles en matière d'hygiène et de sécurité et de rappeler les droits et les obligations des agents.

Il sera remis à chaque agent contre signature et restera également à disposition au secrétariat de mairie.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Règlement Intérieur présenté et fixe son entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

6.Règlement Général de Protection des Données - DCM n° 2024-58

Laurent BELOT fait part aux membres du Conseil de la proposition de l'ADAT de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles.

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Pour rappel, les missions du Délégué à la Protection des Données consistent à :

Informé et conseiller le responsable du traitement ou le sous-traitant ainsi que les employés qui procèdent au traitement sur les obligations qui leur incombent en matière de protection des données ;

Contrôler le respect du règlement en matière de protection des données et des règles internes

Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci ;

Coopérer avec l'autorité de contrôle ;

Faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement, y compris la consultation préalable, et mener des consultations, le cas échéant, sur tout autre sujet.

Les modalités d'exécution ainsi que les conditions tarifaires de ses deux phases sont fixées par convention.

En ce qui concerne la commune de Blamont, au vu du nombre d'habitants, la tarification sera la suivante :

800 € pour la mise en conformité

400 € / an pour l'abonnement.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à la prestation de l'ADAT de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025

- DESIGNER L'ADAT comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'ADAT et tout acte afférant à cette prestation.

7.FRANCAS – Extension des horaires du périscolaire - DCM n° 2024-59

Suite à la mise en place de l'extension des horaires du périscolaire le matin et le soir depuis le mois de septembre 2024, un premier bilan d'occupation avait été présenté lors du dernier Conseil municipal. L'Assemblée avait décidé de sursoir à toute décision attendant un bilan trimestriel plus précis.

Au vu de la fréquentation des deux créneaux, il est proposé de ne maintenir que celui du matin. Cette décision sera valable

jusqu'à la fin de l'année scolaire et révisable pour la rentrée scolaire 2025-2026. Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la prolongation de l'extension des horaires du périscolaire le matin seulement et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. La question sera remise à l'ordre du jour d'un Conseil municipal avant la rentrée 2025-2026.

8. Renouvellement du bail A62 - DCM n° 2024-60

La commune loue à l'association « Amicale des randonneurs équestres du plateau de Blamont », dont le siège est en mairie de Roches-lès-Blamont, la parcelle cadastrée ZA N° 2 au lieu-dit « Les Largeottes » d'une contenance de 6 ha 74 a 80 ca. Le bail est arrivé à échéance le 30 septembre 2024.

L'amicale, représentée par son Président, Monsieur Christian Bizouard, en sollicite le renouvellement dans les mêmes conditions et pour la même durée. Le fermage pour cette année s'est élevé à la somme de 865,75 €.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler, à l'identique, le bail à ferme A62 consenti à l'Amicale des randonneurs équestres du plateau de Blamont pour la parcelle ZA N° 2, pour une durée de neuf ans à compter du 1er octobre 2024 et pour un montant annuel initial de 865,75 €.

9. Maison de l'Adolescence : convention d'occupation de la médiathèque - DCM n° 2024-61

La Maison de l'Adolescence tient une permanence régulière au sein de la médiathèque depuis le mois de septembre. Il est donc nécessaire d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition gracieuse des locaux afin de régulariser la situation.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux de la médiathèque au profit de la Maison de l'Adolescence pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

10. Soutien à Mayotte : versement d'une aide financière - DCM n° 2024-62

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle.

Il est proposé de verser la somme de 500 € à un organisme de regroupement des Maires pour une première aide d'urgence, en signe de solidarité et de soutien à la population locale.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Souhaite manifester son soutien à la population de Mayotte par une aide financière d'urgence d'un montant de 500 €
- Autorise le Maire à réaliser ce versement à un regroupement de Maires tel que l'Association des Maires de France qui organisera une collecte de dons et à signer tout document afférent à ce don.

Discussions :

Questions diverses

Projection budget 2025

Le Maire présente une estimation des grandes dépenses déjà prévues pour 2025. Il rappelle qu'il faudra à nouveau prioriser les dépenses afin de ne pas recourir à l'emprunt pour des travaux.

D'autre part, revenant sur le point 5.5 de l'ordre du jour, concernant la mise en place du télétravail, les élus proposent l'achat d'un ordinateur portable par la mairie.

Ecoles

Le Maire, assisté de Mme Poutot-Wunderlich, a rencontré l'inspection de l'éducation nationale (IEN) pour faire un point sur les écoles maternelles et primaires et se projeter sur les prochaines rentrées.

L'école maternelle est sous tension avec une classe unique et l'intégration d'élèves en situation de handicaps (école inclusive), qui demandent une attention particulière et l'aide d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

A l'école élémentaire les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire sont à la baisse et le risque d'une fermeture de classe est envisagée.

Un courrier sera envoyé au directeur académique des services de l'Éducation Nationale pour défendre nos intérêts.

Remerciements

A la commission embellissement pour les décorations mises en place à l'occasion des fêtes de fin d'année

Aux bénévoles du Téléthon pour leur engagement et la réussite de l'opération

A Marie-Claire Riche pour l'organisation du repas des Aînés.

Mise en place d'une mutuelle intercommunale

Pays de Montbéliard Agglomération a signé cette semaine un accord avec une mutuelle pour la mise en place d'une mutuelle intercommunale à destination de tous les habitants des communes de son territoire. De plus amples informations seront données ultérieurement et des permanences seront assurées en différents points de PMA.



Commission Énergie - Travaux CABINET MÉDICAL

Rénovation, transformation, réhabilitation

Les travaux de la phase n°1 avancent : radier, dalle du rez-de-chaussée, nouvelles ouvertures dans les façades.

Pour le gros œuvre, il reste la dalle du 1er étage, la cage d'escalier et la charpente / couverture.

Phase n°2 : fermeture du bâtiment avant les premiers travaux intérieurs au printemps.

Aménagement intérieur après réception du gros œuvre.

Implantation du cabinet médical au service de la population.



Ouvertures façade



1er étage appartements



Cabinet médecins-Cabinet infirmiers



Une action de réhabilitation et valorisation de l'ancien habitat !

RAPPEL

CONFÉRENCE - BALADE THERMIQUE le 5 février 2025 – Mairie – 18h30

Dans le cadre de notre politique de décarbonation, de développement durable et d'économie d'énergie, et dans la suite logique du démarrage des travaux du projet biomasse bois, la commune propose (en partenariat avec Gaïa Energies) une action pour les habitants de notre village. Le but est de faire connaître l'association Gaïa-Energies qui peut vous venir en aide dans le cadre d'une rénovation énergétique de votre habitation.

- Etude technique, conseils, aide dans les dossiers de subventions, etc.
(Conseils neutres, gratuits et indépendants).

Le programme de la soirée :

Rendez-vous à la mairie à 18h30 :

- Présentation de Gaïa-énergies
- Thermographie des bâtiments
- Les aides possibles

A noter qu'une aide est possible pour les riverains raccordés au futur réseau de chaleur du SYDED

Une action de la commune envers les habitants du village, pour vous faire profiter de contacts et d'informations !





RAPPEL

Commission Énergie - Travaux



RÉSEAU DE CHALEUR INFORMATION TRAVAUX DANS LES RUES

Etape travaux réseau dans le village:

Rappel des différentes étapes de travaux dans les rues du village.

Etape N°1 : EHPAD - du 20 janvier au 7 mars 2025 (interne à l'EHPAD)

Etape N°2 : rue Viette EHPAD / carrefour rue du Lomont – du 27 janvier au 28 mars 2025

Etape N°3 : rue des tilleuls et rue du Lomont – du 24 février au 11 avril 2025

Etape N°4 : RD35 et rue Jules Ferry – du 14 avril au 13 juin 2025

(dates évolutives en fonction du chantier)

Merci d'avance de bien respecter les consignes.

Réunion publique lundi 10 février 18h MPT salle polyvalente :

Suite au démarrage des travaux du réseau de chaleur dans les rues du village (entre l'EHPAD et la mairie), une réunion publique a été programmée afin d'informer la population sur les différentes perturbations de circulation, ceci afin de répondre aux différentes interrogations et ainsi gérer au mieux la sécurité de tous.

Une action de la commune envers les habitants de notre village !

FUTURE CHAUFFERIE ESPACE GLASSON TRAVAUX EN COURS

Démontage :

Dans le cadre de l'implantation de la future chaufferie dans la grange courant décembre, l'entreprise a procédé au démontage délicat de la charpente, couverture et divers avec conservation des murs en pierres.

- Début des renforcements de ces murs par bétonnage en cours
 - Coordination technique gros-œuvre / second œuvre en cours
 - Chaudières et périphériques commandés.
- Travaux conformes au planning du SYDED.



Une action de réhabilitation et valorisation de l'ancien habitat !

RÉEMPLOI ANCIENNE CHARPENTE

PROPOSITION CITOYENNE



Réemploi au service des habitants de Blamont :

Dans le cadre du réseau de chaleur et de la déconstruction de l'ancienne grange « Glasson », la charpente a été mise de côté afin de la réemployer.

Nous proposons aux habitants de Blamont la reprise de poutres et de différentes pièces de bois en fonction de vos besoins.

Pour les intéressés, rendez-vous à la décharge de la commune le **samedi 8 février 2025 à 11 heures** pour une visite et définir les différentes modalités d'enlèvement.

(Une contribution financière symbolique vous sera demandée et sera reversée intégralement au téléthon de Blamont).

Une action de développement durable au profit des habitants !

NOUVELLE ACTIVITÉ À BLAMONT

Depuis quelques mois une nouvelle activité, sous forme d'auto-entreprise, vous est proposée à Blamont : Cyril Bouvier, originaire du plateau, magnétiseur/ thérapeute manuel vous reçoit à son domicile 5, rue du chaudfourg à Blamont.

Vous pouvez le contacter pour une consultation ou pour toute question sur ses services

Par téléphone : 0787382077

Par mail : contact@cyril-bouvier.com

ou par son site internet : <https://cyril-bouvier.com/magnetisme/>

Monsieur Bouvier tient à préciser qu'il est important de noter que le magnétisme ne remplace pas un traitement médical traditionnel et qu'il est conseillé de consulter un professionnel de la santé en cas de maladie.



CARNAVAL



Vendredi 21 février, veille des vacances, les écoles primaire et maternelle organiseront le traditionnel carnaval. Et comme chaque année, Festi Blam' aura le plaisir de prolonger la fête avec un petit temps festif dans la salle de l'EHPAD. Parents, il est temps de sortir vos plus beaux costumes pour accompagner vos enfants après la sortie des classes !

LES FARFADETS



Il reste quelques places disponibles à la crèche de janvier à août 2025.

N'hésitez pas à nous contacter pour les inscriptions de septembre :

blamont.crechelesfarfadets@francas-doubs.fr
tél : 09.62.27.60.53

MAPIE CABURET

une conteuse à l'école

Vendredi 10 janvier, nous avons eu le plaisir de recevoir Mapie CABURET, la fameuse conteuse du Pays de Montbéliard, dans notre classe de CM1-CM2.

Elle est venue nous conter des légendes sur la Tante Arie pour enrichir notre projet d'écriture de scénario du film que nous allons tourner avant la fin de l'année scolaire. L'après-midi, Mapie a continué à nous faire vivre d'autres contes à la MPT avec tous les élèves de l'école cette fois-ci. C'était agréable et magique. À la fin de sa prestation, elle a gentiment accepté de répondre aux questions que nous lui avons préparées.

Notre classe : D'où vient la légende de la Tante Arie ?

Mapie : Certains disent qu'elle serait la réincarnation d'Henriette de Wurtemberg qui régnait sur Montbéliard au Moyen-Âge. Mais moi je crois plutôt qu'elle descendrait d'une déesse celte qui s'appelait Epona, à l'époque gallo-romaine où Mandeuve était une cité importante avec son théâtre.

Notre classe : Pourquoi avoir choisi la Tante Arie et pas un autre personnage pour vos histoires ?

Mapie : Elle me plaît car c'est une femme et elle est courageuse. Elle est juste et remet les choses en place simplement.

Notre classe : L'avez-vous déjà rencontrée ?

Mapie : (Rires) Pas en vrai. Mais qui sait... Dans mes histoires je la rencontre tout le temps.

Notre classe : Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ?



Mapie : Je voyage beaucoup dans toute la France pour raconter mes histoires et je fais du bien aux gens en les faisant rêver.

Notre classe : Comment faites-vous pour retenir toutes ces histoires ?

Mapie : Ça fait plus de vingt ans que je fais des spectacles. Je n'apprends pas mes contes par cœur mais je fais vivre mes histoires. C'est comme si je voyais un film dans ma tête.

Notre classe : Est-ce que conteuse est votre unique métier ?

Mapie : Oui. Pendant plusieurs années j'en ai eu deux. Mais maintenant je me consacre uniquement à celui-ci car il me demande beaucoup de temps.

Précision de l'enseignant : notre projet d'écriture de film sera réalisé avec l'aide de Gabrielle ALEXANDRE, une artiste diplômée de l'école des Beaux-Arts de Marseille en « arts visuels ». Elle sera logée dans l'appartement des haras pendant toute la durée du projet.

Cette « résidence d'artiste » n'a pu voir le jour qu'avec le soutien de la mairie que nous remercions chaleureusement.



Retour sur :



BÛSOTHÉÂTRE



Concert de l'orchestre Victor Hugo du dimanche 12 janvier à l'Axone. Le concert du nouvel an est le spectacle le plus prisé des habitués de notre médiathèque parmi les 3 spectacles annuels proposés dans le cadre de Busôthéâtre (transport en bus gratuit). 34 personnes y ont assisté : la musique inspire et rassemble.

L'orchestre Victor Hugo de la région Bourgogne-Franche-Comté nous a présenté 4 œuvres déclinant compositions contemporaines et d'autres plus anciennes. C'est sous le signe du « temps » que s'est déroulé ce concert, avec pour premier morceau le concerto pour horloges, piano, machines et orchestre de Maël El Mazoughi. Les horloges (manufacture Utinam de Besançon) ont servi de décor en fond de scène pour accueillir Gershwin et sa Rhapsody in blue, La Mer de Debussy, et pour finir Dream of Artemis (nom du programme spatial) composition de Fabien Waksman, composition toute nouvelle qui a associé l'orchestre aux 4 saxophonistes du quatuor Ellipsos.

Des thèmes différents, des musiques variées, autant de rythmes et sonorités susceptibles de plaire à la sensibilité de chacun. Quand nous rejoignez-vous ?



L'évènement du mois de février :

MERCREDI 12 FÉVRIER 18H30

CONFÉRENCE

BREAKING POINT – Point de rupture
Par Florine THIEBAUD

Public : adultes et ados

Artiste photographe, basée à Marseille, diplômée d'un master en arts visuels-photographie de l'Académie Royale des Beaux-Arts d'Anvers, Florine sera de passage dans le Doubs dont elle est originaire.

L'occasion pour elle de vous proposer une conférence sur le thème de l'exil plus précisément sur le temps qui passe dans l'attente de papiers... Florine nous racontera ses périples en Grèce à la rencontre d'exilés, et nous présentera son livre photos : Breaking Point. (Point de rupture).



« Allant à l'encontre de la représentation médiatique de masse, je privilégie l'individu. e face à un traitement qui tend plutôt à déshumaniser » F. Thiebaud.

« Il y a des camps de rétention, des barbelés, dont il ne faut pas dénier ou occulter la violence excessive. Pourtant, dans cette réclusion administrative, il y a des visages, des corps, des gestes, des sourires, que la photographe aime observer.

Bourré d'espoir, de mélancolie et de découragement, Point de rupture n'est pas un livre d'historien, de sociologue ou de journaliste, mais d'une artiste sensible à la détresse humaine comme à sa puissance de beauté » (F Ribery .L'Intervalle)

Ce thème rejoint le film documentaire diffusé à la médiathèque en mars 2024 : Mères en exil , lors du festival diversité proposé par le Centre Image.

Comme d'habitude, on compte sur votre présence.

MÉDIATHÈQUE

Les rendez-vous de mars :

Jeudi 20 mars – Courts-métrages suivi d'un débat proposé par UNIS-CITÉ de Montbéliard.
Thème non défini à ce jour.

Vendredi 21 mars 20h à la Mals - Busôthéâtre : danse BODY CONCERT
16 euros par personne. Pensez déjà à vous inscrire



Accueil de classe à la médiathèque

En ce moment à la médiathèque :



Bonne et heureuse année à Tous !

MPT Maison Pour Tous
du plateau de Blamont
www.mpt-blamont.com

Ce samedi 18 janvier 2025, les enfants (et les adultes !) ont pu profiter d'un spectacle de magie par la compagnie MAGIC PIRATES : après être entrés dans un magasin de pirates à la recherche d'un costume, le magicien et les enfants ont vécu une aventure pleine de surprises. L'après-midi s'est poursuivie avec la traditionnelle galette et le verre de l'amitié entre adhérents et invités présents, afin de souhaiter à tous une bonne et heureuse année !

Le prochain rendez-vous sera l'assemblée générale de la MPT prévue le 20 février, et le LOTO qui aura lieu cette année le 15 mars, réservez dès à présent ces dates dans votre calendrier !!





SORTIE PATINOIRE PARENTS-ENFANTS

Samedi 22 février 2025

Raiffeisen Aréna Porrentruy

Une sortie ancienne, mais qui rencontre toujours du succès, elle semble être attendue de tous ! Le concept reste le même depuis plus de 2 décennies dans cette superbe patinoire, sur le grand champ de glace !

Nous nous rendons tous ensemble en bus à la patinoire de Porrentruy que nous avons entièrement réservée. Accessible à tous !!! Alors n'hésitez pas à venir entre amis ou en famille... Cette sortie est prévue pour tous, enfants, parents, adolescents et même pour les non-patineurs.

Les animations :

Petits matchs de hockey sur 2 pistes
(1 piste pour adultes/adolescents et 1 pour les petits)
Le pourtour sera réservé au patinage
Animation musicale

Les horaires :

- Rendez-vous devant l'école maternelle à 19h00
- Départ en bus pour Porrentruy à 19h15
- Patinage de 20h00 à 22h00 environ
- Retour à Blamont vers 22h45 maximum

La patinoire de Porrentruy est prévue également pour les petits (pointure des patins à glace à partir du 25, patinettes, casques, cônes et chaises pour la stabilité...)

- **Carte d'identité obligatoire pour les adultes et les enfants.**
- **Enfants de moins de 11 ans accompagnés d'un parent ou sous la responsabilité d'une personne nommée sur l'inscription.**

Pour obtenir des renseignements n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un membre de l'association.

Fabrice Humbert :
06 40 54 43 56
Laurent Belot :
07 68 46 54 51

**Inscrivez-vous avant
le 15 février 2025**

Bulletin d'inscription à retourner aux instituteurs qui feront suivre, ou à Fabrice Humbert, 7 rue du Temple.

L'inscription reste modeste, elle comprend bus, entrée, patins, Festi Blam' couvre la différence.

Inscription à la sortie patinoire du samedi 22 février 2025

Remarques:

- Les accompagnateurs qui ne patinent pas payent le même tarif,
- Les inscriptions par écrit sont obligatoires accompagnées du règlement (par chèque si possible à l'ordre de Festi Blam')
- Tarif unique 8 euros (tout compris)

Adultes 8 € :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adolescents, enfants 8 € :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Personne responsable pour les enfants de moins de 11 ans non accompagnés :

M./Mme :

Date :

Signature :

Total :

Adolescents non accompagnés : J'autorise mon fils, ma fille à se rendre à la sortie patinoire du samedi 22 février 2025 et laisse le soin aux organisateurs de l'hospitaliser à Porrentruy en cas d'accident.

Les parents :

N° de téléphone :

C P I DU PLATEAU DE BLAMONT

(ALLO 18 PORTABLE 112)

BILAN 2024

L'effectif du centre est composé de 22 sapeurs-pompiers qui sont intervenus 161 fois pour l'année 2024 :

- 87 fois pour des secours à personne
- 7 fois pour des incendies
- 45 fois pour des astreintes infirmier
- 22 fois pour des astreintes officier

Nous avons effectué cinq recrutements :

- Morgane et Philippe LERAY de Blamont recrutés au 1er juin
- Lisa LAMY de Roches-lès-Blamont recrutée au 1er juillet
- Grégory GOUBEAU de Blamont recruté au 1er octobre
- Mathéo GRANDCOLAS de Pierrefontaine-lès-Blamont recruté au 1er décembre.

Plusieurs distinctions cette année au niveau du centre :

- Julien BELOT a été nommé adjudant et adjoint au chef de centre
- Mathieu NEITTHOFFER et Lucas MATHIOT ont été nommés sergents
- Sébastien BOUTON est passé sapeur 1ère classe.

Trois remises de médaille :

- Echelon or 30 années de service pour Mickael LAMY
- Echelon argent 20 années de service pour Jimmy MOREL
- Echelon argent 20 années de service pour Olivier LAMY

Une année 2024 importante pour le centre, avec le début à l'automne des travaux de construction de la nouvelle caserne pour une livraison prévue en été 2025.

Je vais terminer ce bilan en vous présentant avec l'ensemble des sapeurs-pompiers du Plateau de Blamont nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

Lieutenant Fabrice ROUILLIER



OPÉRATION ENTRAIDE 2025

Samedi 8 février

L'entraide et la solidarité sont des valeurs fondamentales des communes de notre plateau.

C'est dans cet esprit que nous vous annonçons le lancement de la collecte annuelle de l'Opération Entraide du Pays de Montbéliard et Héricourt, organisée conjointement par le Secours catholique et l'Entraide protestante, qui se déroulera le samedi 8 février 2025.

Cette action est réalisée par des bénévoles sur les villages de Autechaux-Roide, Blamont, Ecurcey, Pierrefontaine, Roches et Villars. Elle a pour objectif de venir en aide aux plus démunis. Nous collectons :

- Des denrées alimentaires non périssables (pâtes, riz, conserves, biscuits, lait, etc.)
 - Des produits d'hygiène et de première nécessité (savon, dentifrice, couches, etc.)
 - Des dons financiers, en nature ou par chèque libellé à Secours catholique ou Entraide protestante ou encore Opération Entraide, ou en ligne à <https://operation-entraide-montbeliard.s2.yapla.com> donnant lieu à l'envoi d'un justificatif fiscal.
- En plus du passage en porte à porte, un point de collecte a lieu à la salle paroissiale place des tilleuls à Blamont où sont regroupés les dons des

collectes des différents villages.

Un goûter est prévu à la salle paroissiale tout au long de la journée pour remercier et réchauffer les bénévoles dans une ambiance sympathique.

Nous avons aussi besoin de vous !

En 2024, nous avons collecté sur l'ensemble du plateau la somme de 6094 euros et près de 400 kg de produits ; un grand merci à l'ensemble des donateurs et collecteurs.

Pour que cette opération soit un succès, nous recherchons des bénévoles prêts à offrir un peu de leur temps pour :

- Aider à collecter les dons,
- Participer au tri des dons collectés.

Les collecteurs sont munis d'une autorisation des responsables.

Si vous souhaitez devenir bénévole ou obtenir plus d'informations, contactez-nous au :

- 06 86 02 50 30

ou dubillard.catherine@wanadoo.fr

- 06 59 95 53 51

ou francoise.bercin@gmail.com

A Blamont, les bénévoles ont rendez-vous à la salle paroissiale le samedi 8 février à partir de 9 h 15.

ANIMATIONS À L'EHPAD

- *Jeudi 19 décembre* : Les résidents ont participé à la messe œcuménique de Noël.



- *Vendredi 20 décembre* : Journée du pull moche de Noël, personnel et résidents ont joué le jeu pour défiler avec leur plus beau pull moche de Noël !!



- *Lundi 23 décembre* : Représentation de la chorale de l'EHPAD, les résidents étaient fiers de présenter leur spectacle.

- *Vendredi 27 décembre* : Les résidents ont fêté les anniversaires du mois avec Hubert Castalan et son accordéon.

- *Mardi 7 janvier* : Les résidents ont été invités aux vœux de la Directrice et ont pu partager ensemble la traditionnelle galette des rois.

- *Vendredi 10 janvier* : Les résidents ont assisté au temps d'échange protestant.



- *Jeudi 16 janvier* : Les résidents ont assisté au temps de prière avec le prêtre.

- *Vendredi 17 janvier* : Journée internationale de la cuisine italienne : les résidents ont dégusté de délicieuses pizzas et se sont régalés avec de superbes glaces à l'italienne.

- *Lundi 20 janvier* : Les résidents ont participé au Conseil de la Vie Sociale de l'établissement avec les représentants des familles.



INFOS SANTÉ

FÉVRIER 2025

MEDECINS

APPELER LE **116117**

Si urgence appeler le 15

Le service de garde va du samedi 12 H (ou veille de jour férié à 20 H) au lundi (ou lendemain de jour férié) à 8 H et toutes les nuits de la semaine de 20 H à 8 H.

PHARMACIES

Le service de garde du dimanche (ou du jour férié) va du samedi (ou de la veille du jour férié) à 19 H au lundi (ou lendemain de jour férié) à 9 H. Le service d'urgence la nuit en semaine est assuré par la pharmacie de garde le dimanche (ou le jour férié) précédent.

Samedi 1er et dimanche 2

ANEDDA à Mathay

Samedi 8 et dimanche 9

SAGUIN à Saint-Hippolyte

Samedi 15 et dimanche 16

DOILLON à Pont-de-Roide/Vermondans

Samedi 22 et dimanche 23

LESCA à Blamont

Samedi 1er mars et dimanche 2

SAGUIN à Saint-Hippolyte

Le planning étant susceptible de modifications, vous pouvez appeler le **3237** pour confirmation.

CABINET INFIRMIER

Le cabinet infirmier de Blamont est joignable à tout moment au **03.81.30.04.68**

Un système de transfert d'appel vous permet d'entrer rapidement en contact avec une infirmière.

DENTISTES

Le service de garde est assuré les dimanches et jours fériés de 9 H à 12 H.

Pour connaître le dentiste de garde il convient désormais d'appeler le **3966** ou le service des urgences du centre hospitalier au **03.84.98.20.20**

SERVICE D'ACTION SOCIALE PMA

Le service social PMA installé en mairie de Blamont est joignable sur rendez-vous en appelant le **03.81.35.32.83** ou le **06.31.02.84.30**



DON DU SANG

Renseignements : **03 81 61 56 15**

- **Vendredi 28 février**

de 15h30 à 19h00

Gymnase Victor Hugo **MONTBELIARD**

- **Samedi 1er mars**

de 09h00 à 13h00

Gymnase Victor Hugo **MONTBELIARD**